

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

823^e séance

Mardi 29 mars 2011, à 15 heures

Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 15 h 6.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs.

Je déclare ouverte la 823^e séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je vais commencer par vous énoncer le programme de travail prévu pour cette après-midi. Nous allons poursuivre l'examen du point 3, "Débat général", le point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", et le point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial".

Après, je lèverai la séance afin que le groupe de travail sur le point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", puisse tenir sa deuxième séance, groupe de travail qui sera présidé par M. Jean-François Mayence de Belgique.

Avez-vous des observations à faire sur ce programme de travail ? Ce n'est pas le cas.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons par conséquent poursuivre l'examen du point 3, "Débat général". Le premier orateur inscrit sur ma liste est le délégué de la Thaïlande. Je donne, sans plus tarder, la parole à la Thaïlande.

Mme N. PHETCHARATANA (Thaïlande)

[*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, c'est un véritable plaisir et un honneur que de participer à cette session du Sous-Comité juridique en compagnie d'autres experts juridiques.

Je voudrais commencer, au nom de la délégation thaïlandaise, par remercier le Bureau des affaires spatiales pour l'excellente façon dont cette session a été organisée.

Je souhaiterais également vous remercier, Monsieur le Président, pour tous les efforts que vous avez consentis et pour la façon dont vous gérez les travaux du Sous-Comité. Je suis convaincue que sous votre houlette, cette session sera couronnée de succès.

Au nom de la délégation thaïlandaise, je souhaiterais également saisir cette occasion pour transmettre nos condoléances les plus sincères à la Nouvelle-Zélande, au Japon et, plus récemment, au Myanmar, et également aux populations des pays susmentionnés, populations qui ont été frappées par une tragédie de grande envergure. La Thaïlande est aux côtés de ces pays et est prête à les aider alors qu'ils vivent une période de crise.

Je voudrais également vous parler des activités récentes, activités portant sur la promotion du renforcement des capacités en matière de droit spatial. Il s'agit d'une activité qui a eu lieu à Bangkok l'année dernière. Du 16 au 19 novembre 2010, le Gouvernement royal thaï, par le biais de l'Agence de développement technologique et

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



spatial, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, l'Agence spatiale européenne et l'Organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique, a organisé conjointement un atelier Nations Unies/Thaïlande qui portait sur le droit spatial et qui avait pour sujet "Activités des États dans l'espace à la lumière de nouveaux développements ; répondre aux responsabilités internationales et mettre en place un cadre politique et juridique". Cet atelier est le 7^e atelier des Nations Unies sur le droit spatial s'étant tenu et les objectifs principaux de cet atelier étaient les suivants :

1^o Promouvoir la compréhension, l'acceptation et la mise en œuvre des traités et des principes des Nations Unies en matière d'espace ;

2^o Promouvoir un échange d'informations sur les législations et les politiques spatiales nationales pour les professionnels qui travaillent dans les activités spatiales nationales ;

3^o Envisager les tendances et les défis que pose le droit spatial international ;

4^o Envisager la mise en place d'études au niveau universitaire et de programmes en matière de droit spatial afin de promouvoir les compétences nationales et les capacités dans ce domaine ;

5^o Envisager des mécanismes permettant de renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Quatre séances de cet atelier ont été consacrées à des débats sur les questions du cadre juridique international régissant les activités spatiales, les cadres juridiques nationaux et les cadres politiques, le mécanisme pour une coopération internationale et régionale pour l'exploration et l'utilisation de l'espace ainsi que la promotion de l'éducation en matière de droit spatial.

En outre, toutes les questions concernant la protection des biens spatiaux, les transports spatiaux commerciaux humains ou encore la gestion du trafic spatial ont été abordées et ont été débattues parmi les participants. L'atelier s'est conclu avec succès et de nombreuses recommandations et conclusions concrètes ont été adoptées. En outre, cette enceinte a été particulièrement utile pour les experts, pour les praticiens et pour les autorités qui ont pu procéder à un véritable partage de vues, partage de connaissances et partage d'expériences, ce qui est important pour le droit spatial national et international.

Monsieur le Président, je souhaiterais également saisir cette occasion, au nom du Gouvernement thaïlandais, pour remercier très

sincèrement le Bureau des affaires spatiales, l'Agence spatiale européenne et l'Organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique pour avoir soutenu cet atelier.

Je souhaiterais également remercier très sincèrement tous les orateurs invités et tous les participants en provenance de 22 pays pour leur contribution à cet événement.

En conclusion, je souhaiterais réitérer ici l'engagement de la Thaïlande. Nous souhaitons continuer à contribuer activement aux activités du COPUOS concernant le droit spatial. Nous sommes convaincus qu'avec une véritable collaboration de tous les membres du COPUOS, les différentes questions en suspens dont est saisi le Sous-Comité seront réglées, questions telles que la définition et la délimitation de l'espace, l'immatriculation des objets spatiaux ou encore le caractère et l'utilisation de l'orbite géostationnaire.

En conclusion, je voudrais vous souhaiter des débats fructueux et nous souhaitons que cette session soit couronnée de succès. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'ambassadeur de Thaïlande pour cette excellente déclaration. Je donne la parole à notre prochain orateur, la délégation du Maroc. Vous avez la parole.

M. R. TAMSAMANI (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, la délégation du Maroc note avec satisfaction votre contribution à l'avancement des travaux de cette cinquantième session du Sous-Comité juridique. Nous souhaitons également remercier les collaborateurs du Bureau des affaires spatiales pour le travail accompli afin de préparer cette session. La délégation du Maroc apportera son appui et sa contribution à toute réflexion pouvant aboutir à la réussite de nos travaux.

Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je saisis cette occasion pour présenter nos sincères condoléances au Japon et au peuple japonais suite au malheureux événement qu'a connu ce pays ces dernières semaines.

Monsieur le Président, aujourd'hui, l'ensemble des pays est concerné par les techniques spatiales et leurs applications. Cependant, la réalisation d'objectifs spécifiques destinés à répondre aux besoins du développement humain au niveau mondial nécessite la mise en place de programmes spatiaux qui pourraient contribuer à l'amélioration de la vie économique et sociale du citoyen et pourraient aussi contribuer à l'amélioration de la coopération internationale aussi bien pour les États que pour l'humanité tout entière. Compte tenu de cette évolution, il convient de

souligner l'importance de prendre en compte les préoccupations des pays en développement ou en difficulté pour leur permettre de faire face aux défis qui couvrent tous les aspects du développement économique et social, notamment contre la pauvreté, la fin, la gestion des catastrophes naturelles, etc. Tous ces aspects ne peuvent se réaliser qu'avec un accès pacifique et équitable à toutes les techniques spatiales et leurs applications. C'est pour cette raison que les traités des Nations Unies relatifs à l'espace sont devenus un passage important dans la promotion du droit de l'espace et, par conséquent, l'accès à l'espace pour tous les pays, en particulier les pays en développement.

Monsieur le Président, le programme du Bureau des affaires spatiales axé sur la promotion de ces traités dans les pays en développement et l'assistance qu'il peut apporter aux États afin qu'ils puissent intégrer ces principes juridiques dans leur législation nationale, constitue un des aspects fondamentaux de la coopération internationale. Celle-ci doit se faire à tous les niveaux et avec tous les acteurs concernés. Elle doit aussi couvrir à la fois les aspects scientifiques et techniques que juridiques. La coopération internationale dans le domaine spatial ne peut qu'assurer à toutes les nations un accès équitable à l'espace extra-atmosphérique et tirer profit des retombées bénéfiques de la recherche et des technologies spatiales.

Monsieur le Président, pour impliquer les décideurs et les institutions concernées dans l'utilisation des techniques de l'espace, le Maroc, à travers le Centre royal de télédétection spatiale et en collaboration avec ses partenaires internationaux et régionaux, continue de mener des actions de sensibilisation sur le plan régional telles que l'organisation de séminaires régionaux ou internationaux sur les différentes thématiques du droit de l'espace, la promotion et l'intégration de l'enseignement du droit de l'espace dans le cursus universitaire et les centres régionaux ainsi que la promotion de l'expertise nationale dans ce domaine. De ce fait, le Centre royal de télédétection spatiale prend toujours en charge l'enseignement du droit de l'espace à titre introductif et informatif au profit des étudiants africains francophones inscrits au Centre régional africain des sciences et techniques de l'espace de Rabat. Cette opération sera reconduite pour les prochaines promotions.

Pendant l'année 2010, le CRTS, en partenariat avec le Centre européen du droit de l'espace et avec le soutien du Centre régional africain des sciences et techniques de l'espace en langue française, a organisé du 3 au 4 juin 2010, à l'école Mohammedia d'ingénieurs, un atelier international intitulé "Le droit de la technologie de l'espace et ses applications". Cet atelier qui a été

animé par des experts internationaux en droit spatial était l'occasion de présenter les traités et les conventions internationales régissant les activités spatiales ainsi que leurs applications et de discuter de l'évolution du droit spatial dans les perspectives des derniers développements technologiques. Ce workshop a accueilli de nombreux participants venant de différents pays africains francophones ainsi que de nombreux experts nationaux et internationaux dans les domaines des techniques de l'espace, à savoir les télécommunications, la télédétection, la navigation par satellites, etc.

Lors de cet atelier, il a été constaté que la plupart des pays africains concernés par les techniques spatiales et leurs applications souffrent d'un manque d'information et de compétences sur les questions de base telles que l'accès aux données, l'accès aux applications spatiales, ainsi que les principes fondamentaux du droit de l'espace. Les organisateurs de cet atelier regrettent l'absence du Bureau des affaires spatiales dans cette manifestation. Sa participation aurait, sans aucun doute, contribué amplement à sa réussite.

Monsieur le Président, la délégation du Maroc se félicite du maintien de l'examen du point 9 de l'ordre du jour intitulé "Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace". Le Maroc souhaiterait que notre Sous-Comité aboutisse à une solution équitable permettant aux pays en développement, en particulier les pays africains, de participer efficacement aux programmes spatiaux consacrés au développement. Ceci les encouragerait à s'intéresser davantage au domaine du droit spatial. Le renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace en Afrique ne peut se faire sans l'implication des étudiants, des universitaires et des utilisateurs directs des techniques spatiales. En effet, ces derniers doivent bénéficier de moyens matériels et financiers afin qu'ils puissent participer aux différents cours d'été sur le droit de l'espace organisés par des institutions spécialisées à l'instar du Centre européen du droit de l'espace.

Dans cette perspective, le Maroc souhaiterait qu'un cours d'été soit organisé annuellement en Afrique et dédié à tous les Africains qu'ils soient anglophones ou francophones, impliqués dans l'utilisation des techniques de l'espace. Ce cours pourrait se faire en collaboration avec, à la fois, le Bureau des affaires spatiales, les institutions africaines gouvernementales ou non gouvernementales, spécialisées dans les techniques spatiales, et, éventuellement, le Centre européen du droit de l'espace.

En ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour, en particulier la définition et la délimitation de l'espace, nous considérons que l'absence d'une

telle définition et délimitation pourrait créer des incertitudes quant à la souveraineté des États sur l'espace aérien. Mais en même temps, cette absence favoriserait en outre, une bonne application des principes de liberté d'utilisation et de non appropriation de l'espace. C'est pour cette raison que le Maroc souhaiterait que le Sous-Comité juridique continue à examiner tous les aspects liés à ce point afin d'assurer et de garantir l'utilisation de l'espace par l'ensemble des États, quels que soient les moyens techniques dont ils disposent, dans des conditions équitables, en tenant compte en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.

Les idées et les perspectives avancées lors du séminaire organisé par l'ECSL et l'IISL et qui a eu lieu le lundi 28 mars, devraient être examinées et développées afin de relancer le débat sous un autre angle.

Monsieur le Président, s'agissant du point 10 de l'ordre du jour, la délégation du Maroc ne peut qu'appuyer le maintien dans l'ordre du jour de ce Sous-Comité du point traitant des débris spatiaux. Compte tenu du nombre accru de débris et leur impact sur l'ensemble des activités spatiales, le Maroc considère qu'il est nécessaire de mettre en place des mesures adéquates pour atténuer les conséquences d'un tel phénomène.

De même, le Maroc se félicite de l'application par certains États des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et encouragerait les autres États, en particulier les pays émergents engagés dans la technologie spatiale, à en faire autant. Les utilisateurs directs de la technologie spatiale, à savoir les universitaires, les industriels ainsi que les autorités concernées, devraient coopérer en vue d'élaborer des normes et des critères adéquats permettant de renforcer l'ensemble des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux afin d'aboutir à des lignes directrices communes et applicables par tous les États.

Quant au point 7, et en raison de son importance ainsi que l'impact de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace sur la sûreté, le Maroc se félicite de la mise en place d'un cadre de sûreté relatif à l'utilisation de ce type d'énergie. Le Maroc souhaiterait ainsi que le Sous-Comité juridique examine de manière plus approfondie les recommandations fournies par le Cadre de sûreté afin de s'assurer de leur mise en œuvre possible dans les principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Monsieur le Président, concernant les autres questions spécifiques, la délégation du Maroc y reviendra lorsque nous examinerons les différents points de l'ordre du jour au sein de notre Sous-Comité. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la délégation marocaine pour cette excellente déclaration et je donne la parole à l'Iran. Vous avez la parole.

M. A. SHAFAGH (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de Dieu puissant et miséricordieux.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais commencer par dire que c'est un véritable plaisir que de vous voir à nouveau présider les travaux du Sous-Comité juridique. Je suis convaincu que grâce à votre expérience, cette session sera fructueuse. Je souhaiterais également saisir cette occasion pour remercier Mme Mazlan Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales, et ses collaborateurs dévoués pour leurs efforts et pour la diligence dont ils ont fait preuve dans la préparation de cette réunion.

Monsieur le Président, je souhaiterais également transmettre nos plus sincères condoléances et notre solidarité avec les peuples néo-zélandais et japonais qui viennent d'être frappés par des catastrophes naturelles qui ont engendré de nombreux décès.

Monsieur le Président, lorsque l'on parle d'activités spatiales nationales et lorsque l'on parle de coopération internationale, mon pays a toujours été partisan d'une utilisation pacifique de l'espace en tenant compte des avantages communs et mutuels et du développement de la coopération spatiale. À cet égard, l'Iran respecte, de la façon la plus rigoureuse, ses engagements juridiques internationaux dans le domaine des activités spatiales. L'Iran a signé et a ratifié l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et le retour des objets lancés dans l'espace, et la Convention sur la responsabilité internationale pour tout dégât causé par des objets spatiaux.

La République islamique d'Iran a également signé le Traité sur les principes régissant les activités de l'espace dans l'exploration et l'utilisation de l'espace, y compris la Lune et autres corps célestes, et la Convention sur l'immatriculation des objets dans l'espace.

L'approbation des deux derniers traités que je viens de citer est en train de faire l'objet d'un débat de la part des autorités compétentes. J'ai également le plaisir de vous informer que des

efforts exhaustifs et intersectionnels ont été consentis en Iran afin d'élaborer une législation globale en matière d'activités spatiales. Un des développements récents pour ce qui est des aspects juridiques des activités spatiales a un lien avec le statut actuel de l'Agence spatiale iranienne. Cela a été confirmé par les autorités juridiques et cela a également été déclaré par le Premier vice-Président de l'Iran à tous les organes exécutifs.

Le 29 septembre 2010, la mission de l'Agence spatiale iranienne, ISA, a fait l'objet d'une promotion suite à une décision du Conseil suprême du Bureau administratif du Gouvernement. Toutes les autorités actives dans le domaine de l'espace travailleront sous les auspices de l'Agence spatiale iranienne. Cette agence a été détachée auprès du Ministère des TIC et s'est vu octroyer le statut d'institut relevant de la Présidence iranienne. Depuis cette nouvelle mission, le Président de l'Agence spatiale iranienne est directement choisi par le Président iranien et est considéré comme étant l'adjoint du Président. Sa mission est une gestion intégrée, une fourniture de produits et de technologies spatiales à toutes les étapes, qu'il s'agisse de localisation, de développement technologique, de conception du système ou encore de l'obsolescence de certaines pièces.

Les différentes activités aérospatiales appuyées par le Gouvernement devraient mobiliser tous les efforts pour renforcer les activités des scientifiques spatiaux iraniens afin de pouvoir disposer d'applications supplémentaires en matière de télécommunications et afin de pouvoir réaliser des recherches supplémentaires concernant les vols spatiaux habités. Le développement d'une infrastructure de recherche et d'une infrastructure pédagogique dans le domaine des sciences et technologies spatiales ainsi que le renforcement des activités de l'Agence spatiale iranienne dans le domaine de l'acquisition et le traitement d'images satellitaires ou encore la participation à des conférences internationales et nationales, font l'objet d'un débat tout particulier au sein de l'Agence spatiale iranienne.

De plus, l'élaboration de législations et de réglementations spatiales est inscrite dans le programme de l'Agence spatiale iranienne car le droit spatial est une partie inséparable des activités spatiales.

Monsieur le Président, des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine des activités spatiales et j'ai également l'honneur de faire savoir au Sous-Comité juridique que, le mois dernier, deux stations terrestres fixes qui ont été fabriquées au niveau national et une station mobile qui reçoit des images de télédétection, ont pu être inaugurées. Nous avons également quatre satellites

qui ont été fabriqués en Iran, le satellite FAGE, RASAD, AMIRKABIR et ZAFAR, ainsi qu'un vecteur de satellite KABOCHKAR, ont été inaugurés par le Président de la République islamique d'Iran.

Toutes ces réalisations ont pour objectif de pouvoir utiliser la technologie spatiale pour le développement durable et pour la prospérité économique et sociale. Cela permet de renforcer la coopération régionale et internationale pour une cause commune.

Dans ce contexte, je voudrais faire savoir que le Bureau des affaires spatiales va organiser conjointement avec l'Iran, un atelier sur les applications satellitaires pour la télésanté, atelier qui va se tenir du 16 au 19 juillet 2011 à Téhéran. Cet atelier a pour objectif de discuter de l'utilisation des technologies spatiales pour améliorer la santé humaine.

Monsieur le Président, l'espace est considéré comme patrimoine commun de l'humanité. Il doit être préservé d'une course aux armements potentielle. Nous sommes pleinement convaincus qu'une approche globale, négociée, transparente et sans discrimination est indispensable à cet égard, qui pourrait constituer la paix et la sécurité internationale. Une exploitation sans discrimination et rationnelle de l'orbite géostationnaire qui est une ressource naturelle limitée pourrait répondre également aux attentes des pays en développement.

L'Iran a déjà exprimé sa position sur un accès juste et équitable de tous les États à cette orbite, tenant compte des besoins et des intérêts des pays en développement. Ma délégation estime que le Comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique qui a joué un rôle essentiel pour établir les principes essentiels du droit spatial, doit jouer le même rôle pour les renforcer et les préserver.

Dans le droit fil des objectifs du Sous-Comité juridique, la délégation iranienne va travailler de façon créative et en collaboration pour permettre le succès de la présente session et contribuer à l'évolution du droit spatial. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour cette déclaration. Je vais maintenant donner la parole au représentant des États-Unis. Vous avez la parole, Monsieur.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la Présidence du Sous-Comité. Ce Sous-Comité a fait et continuera à

apporter une contribution importante pour le développement du droit spatial sous votre houlette.

Avant de commencer, ma délégation voudrait également à son tour exprimer ses condoléances et sa solidarité avec le Japon et la Nouvelle-Zélande suite aux catastrophes naturelles qui ont frappé ces deux pays.

C'est un grand plaisir d'être ici à Vienne et de rencontrer un groupe éminent d'experts juridiques, d'autant plus que nous marquons la cinquantième session du Sous-Comité. La dernière session du Sous-Comité était très productive et nous espérons que les progrès seront réalisés. Nous allons aborder les questions qui nous préoccupent particulièrement.

Le COPUOS et le Sous-Comité ont une histoire connue. Nous cherchons par consensus à développer le droit spatial de façon à promouvoir et non pas entraver l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Notamment, ce Sous-Comité devrait être félicité pour le rôle qu'il a assumé lors de l'établissement des quatre traités essentiels de l'espace, le Traité sur l'espace, l'Accord sur le sauvetage et la Convention sur la responsabilité, ainsi que la Convention sur l'immatriculation.

Au titre du cadre juridique de ces traités, l'utilisation de l'espace par les nations, les organisations internationales, les entités privées s'est renforcée. Ainsi, la technologie spatiale et les services spatiaux contribuent largement aux croissances économiques et à l'amélioration de la qualité de la vie sur notre planète. Cette session est une opportunité également d'envisager le fait qu'un grand nombre de pays n'ont pas encore accédé à ces quatre traités, y compris certains membres du COPUOS. Ce Sous-Comité devra inviter les États et les organisations internationales à envisager la ratification et l'application des quatre instruments dont je viens de parler, et bien sûr, il faudra encourager les États qui ont accepté ces instruments de base à voir si leur législation nationale respective leur permet de les appliquer.

Avant de venir au travail qui nous attend à la présente session, je voudrais faire quelques commentaires concernant certaines activités spatiales menées par les États-Unis.

Je voudrais noter que le Président Obama a approuvé et diffusé une nouvelle politique spatiale des États-Unis en juin 2010. Cette nouvelle politique spatiale met l'accent sur le renforcement de la coopération internationale et cherche à promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace dans différents domaines. Les États-Unis vont collaborer avec les autres organisations et les autres gouvernements pour aborder le problème des débris

spatiaux et pour promouvoir les meilleures pratiques pour une utilisation viable et durable de l'espace. Les États-Unis vont également promouvoir des mesures de mise en place des capacités et de transparence pragmatique afin de limiter des risques de malentendus et d'erreurs de calcul. Cette nouvelle politique réaffirme la politique bipartisane de longue durée, à savoir que nous sommes ouverts à des concepts et des propositions cherchant à renforcer la confiance dans l'espace et à contrôler les armements à condition qu'ils répondent aux critères stricts d'équité, de vérifiabilité et qu'ils soient conformes à nos intérêts de sécurité nationale.

Cette nouvelle politique encourage les États-Unis à poursuivre des programmes de coopération renforcée avec les autres nations travaillant dans l'espace. Dans le domaine des sciences spatiales, l'exploration de l'espace humaine et robotique, l'utilisation des satellites d'observation de la terre à l'appui de la prévision météorologique, la surveillance de l'environnement et le développement durable.

Les États-Unis ont également l'intention de promouvoir des réglementations spatiales, commerciales appropriées, des normes internationales qui cherchent à promouvoir une concurrence équitable et l'utilisation internationale des capacités américaines, tels que les lanceurs, les services de télédétection commerciale et d'autres services civils tels que le GPS. Un exemplaire de la politique spatiale nationale peut être téléchargé sur notre site.

Monsieur le Président, au cours de l'année 2010, la NASA a lancé trois missions de la navette spatiale vers la SSI. En février 2010, la mission de la navette Endeavour a apporté les deux éléments du segment américain, le nœud *Tranquility* et la coupole vitrée. La mission en avril 2010 de la navette Discovery était particulièrement importante parce qu'elle regroupait un équipage de la navette et de la Station spatiale qui comprenait quatre femmes. Pour la première fois dans l'histoire, quatre femmes étaient présentes dans l'espace en même temps.

En mai 2010, la navette Atlantis a terminé sa dernière mission et a apporté le module de recherche russe à la SSI. Je voudrais noter que le 2 novembre 2010, la SSI a célébré dix ans de présence humaine dans l'espace. Plus de 196 personnes ont visité le complexe à ce jour, et la SSI a achevé 57 361 orbites autour de la Terre, se déplaçant de 1,5 milliards de miles. À ce jour, la navette spatiale se rendra vers la SSI en février et volera à nouveau en avril. Le vol final de ce programme de navette spatiale est prévu pour juin

2011. Ensuite, toutes les navettes seront mises à la retraite.

L'exploration de Mars Rover avec Spirit et Opportunity continue à produire des résultats scientifiques tout en travaillant au-delà de leur durée de vie prévue. La mission prévue pour 90 jours a célébré son 7^e anniversaire en janvier 2011. Même si Spirit est devenu une plateforme de recherche stationnaire et les deux Rover marquent des signes de vieillissement, ils sont toujours capables d'exploration et de découvertes scientifiques.

On continue à travailler sur le laboratoire scientifique de Mars nommé récemment Curiosity. Il pourra être lancé en novembre 2011 et devenir le premier Rover de la planète rouge depuis Spirit et Opportunity. Il sera difficile d'être à la hauteur de la fermeté des deux Rover précédents, mais Curiosity aura une plus grande portée et de nouveaux instruments et un bras robotique plus long.

En 2010, les télescopes spatiaux de la NASA continuent à faire des observations sans précédent. Hubble avec son imagerie, Glas regardant les trous noirs et l'origine des rayons cosmiques, Spitzer examinant l'Univers dans l'infrarouge, Chandra avec son laboratoire à rayons-X, Kepler recherchant des planètes et Fermi explorant l'environnement le plus extrême de l'Univers. Tout cela contribue à notre connaissance de l'espace.

Je noterai, Monsieur le Président, un point particulier. J'ai le grand plaisir de vous informer que l'engin VOYAGER de la NASA lancé il y a plus de 33 ans en septembre 1977, a, en décembre 2010, atteint le point le plus distant de notre système solaire, à savoir 17,4 milliards de kilomètres du soleil. Il n'y a plus de motion extérieure du vent solaire. C'est l'objet le plus distant dans l'espace et le VOYAGER-2 fournit toujours des données à nos équipes de chercheurs. Ces missions et bien d'autres, mais je n'ai pas le temps de toutes les mentionner, ont été lancées pour déchiffrer le mystère de l'Univers et travaillent pour l'ensemble de l'humanité.

Je voudrais maintenant mentionner les activités américaines dans le domaine de l'observation de la Terre. Le dernier satellite environnemental géostationnaire, GEOS-15, exploité par la NOAA, a été lancé en mars 2010. Ce satellite capte des images haute résolution du climat et des mesures atmosphériques qui permettent de déterminer les situations météorologiques dangereuses. Il permet d'améliorer les prévisions et les avertissements des perturbations solaires utilisant des imageries solaires à rayons-X. L'année dernière, j'avais mentionné que les États-Unis

remplaceront le GEOS-10 qui a été abandonné par le GEOS-12. J'ai le plaisir de vous informer que cette transition a eu lieu en mai 2010 permettant aux usagers de l'Amérique du sud de continuer à détecter par satellite des tempêtes, des inondations, des feux de forêts, des sécheresses et autres. C'est un exemple important du type de coopération internationale prévu par le système d'observation de la Terre GEOS.

Alors que nous examinons l'avenir des satellites opérationnels polaires, la préparation de la transition du système des satellites de l'environnement polaire vers un nouveau système de satellites polaires conjoint se poursuit comme prévu. Par ailleurs, la NOAA prévoit de lancer sa prochaine génération de programmes géostationnaires, le GEOSR en 2015. Le nouveau JPSS et le système GEOSR fourniront un montant sans précédent de données liées au climat et à la météorologie à la communauté des chercheurs de par le monde.

Le Service géologique des États-Unis du Département de l'intérieur continue à exploiter les satellites LANDSAT 5 et 7, et met à la disposition ses données aux usagers de par le monde. LANDSAT fournit des informations essentielles sur la surveillance de la Terre, la gestion des écosystèmes, l'atténuation des catastrophes et le changement climatique. Les LANDSAT 5 et 7 sont exploités au-delà de leur durée de vie. Le LANDSAT 5 est dans sa 26^e année et LANDSAT 7 est dans sa 11^e année d'exploitation.

Depuis 2008, lorsque l'archive complète des images LANDSAT sera mise à disposition gratuitement sur internet, nous avons vu une augmentation spectaculaire de la fourniture des scènes de LANDSAT de par le monde. D'une moyenne de 50 images par jour au cours de la meilleure année de vente, aujourd'hui c'est près de 3 000 images par jour qui sont fournies.

En décembre 2010, l'USCG a fourni près de 4 millions d'images LANDSAT à des usagers dans 180 pays. La gratuité de cette imagerie a un impact direct sur le système des sciences de la Terre et sur la surveillance de la surface de la Terre. La NASA et l'USCG collaborent à mettre au point un système terrestre et spatial pour la mission Continuity LDCM qui sera ensuite nommée LANDSAT 8 après le lancement en décembre 2012. Ce satellite continuera à collecter des images à résolution modérée comme lorsque le premier satellite est lancé en 1972.

Alors que nous poursuivons nos travaux, je voudrais réfléchir sur les succès extraordinaires engrangés par le Sous-Comité dans le domaine spatial. Je pense que ce succès est dû à la capacité

du Sous-Comité à se concentrer sur des problèmes pratiques et chercher la meilleure façon de procéder par consensus. Nous devrions poursuivre cette tradition, éviter la tentation de porter notre attention sur des questions plutôt théoriques que pratiques.

Par ailleurs, le succès du Sous-Comité peut être attribué au fait que nous évitons de discuter sur des questions politiques qui n'ont rien à voir avec notre mandat. Merci de votre attention et nous attendons une session productive et efficace. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis pour sa déclaration. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Venezuela. Je donne la parole au représentant du Venezuela.

M. R. YÁÑEZ PILGRIM (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, d'emblée, au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter, vous et les autres membres du Bureau, pour la façon dont vous dirigez nos travaux. Nous vous souhaitons plein succès à ce poste.

Par ailleurs, je voudrais également joindre ma voix aux délégations qui m'ont précédé et là je parle au nom de mon Gouvernement pour présenter nos condoléances aux peuples de la Nouvelle-Zélande et du Japon et du Myanmar pour la perte de vies humaines causée par les catastrophes naturelles qui les ont frappés au cours du mois dernier.

Dans le même esprit de coopération et de solidarité, notre délégation appuie la déclaration prononcée par Son Excellence l'Ambassadeur Soltanieh de la République islamique d'Iran, prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et la déclaration prononcée par le représentant de la Colombie au nom du GRULAC, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Monsieur le Président, le Venezuela se base sur des principes juridiques internationaux qui étaient l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Le Gouvernement du Venezuela s'est engagé à développer et élaborer une législation spatiale conformément au niveau technologique de nos programmes dans l'espace.

Un exemple de progrès technologique, je voudrais parler du programme VENESAT-1. C'est le satellite Simon Bolivar produit en collaboration avec la Chine. La plateforme satellitaire du Venezuela fonctionne à 100% de sa capacité nominale et permet de promouvoir les valeurs culturelles d'éducation, la santé, fourniture du téléphone dans les zones rurales, l'internet et les programmes de télésanté, télééducation, ainsi que les émissions de télévision nationale.

Pour ce faire, nous avons installé 2 427 antennes sur le territoire. Par ailleurs, la couverture des Caraïbes et de l'Amérique du sud permet de renforcer l'intégration au niveau de l'Amérique latine et des Caraïbes et renforcer la coopération internationale dans la région.

Nous voulons également mettre en place des projets institutionnels dans le domaine de l'observation de la Terre, leurs applications, les technologies satellitaires en matière sociale et des projets sans trop de développement, par exemple la fabrication de petits satellites, cherchant à créer notre propre technologie spatiale en mettant en place des réseaux scientifiques particuliers notamment dans le domaine de la recherche, notamment dans le domaine de la chimie, de l'électronique, de l'éducation, l'informatique, les télécommunications, la géophysique, etc.

Le Gouvernement met en place un cadre juridique contenu dans la Constitution conformément à l'autorité donnée par le Gouvernement à l'Agence bolivarienne des activités spatiales, ABAE. Nous reconnaissons le fait que les sciences, les technologies, les innovations, sont les outils nécessaires pour promouvoir le développement, mettre en place des programmes sociaux, par exemple la télémédecine et la télésanté, et a permis d'améliorer la qualité de la vie de nos citoyens et favoriser le processus d'inclusion sociale et d'indépendance technologique.

Depuis 1999, nous avons cherché à consolider cette question et consolider la structure institutionnelle de notre pays pour promouvoir les activités spatiales. Conformément à l'article 11 de la Constitution exprimant le droit de notre république sur l'espace extra-atmosphérique qui est patrimoine commun de l'humanité, nous avons établi une Commission ministérielle 2004 et une Commission présidentielle 2005. Nous notons que l'Agence des activités spatiales du Venezuela, conformément à la législation qu'il a créée, est une institution autonome, indépendante et ayant sa propre personnalité juridique. Elle dépend du Ministère de la science, la technologie et des industries. Nous avons lancé des activités en janvier 2008. Parmi ses responsabilités, je citerai la politique publique dans le domaine spatial. En plus, nous cherchons à promouvoir et stimuler la recherche scientifique et le développement technologique dans l'espace.

Monsieur le Président, j'en arrive à un autre point. Ma délégation estime qu'il est indispensable de renforcer l'interaction entre ce Sous-Comité et le Sous-Comité scientifique et technique. Nous devons également promouvoir l'élaboration de normes internationales contraignantes, des normes

qui porteraient sur des sujets critiques comme par exemple l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, ou encore les débris spatiaux, entre autres questions. Car nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'une des responsabilités principales des Nations Unies dans le domaine juridique est de promouvoir le développement progressif du droit international et sa réglementation. Donc, dans ce cas, il s'agirait du développement progressif du droit dans le domaine de l'environnement et de l'espace extra-atmosphérique.

Il est nécessaire également de revoir et d'actualiser les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Nous devons renforcer les principes recteurs qui régissent les activités spatiales des États, et surtout lorsqu'il s'agit de l'utilisation pacifique. Nous devons réglementer l'accès à l'espace afin que cet accès soit égalitaire et sans discrimination et soit surtout un accès équitable. Nous devons renforcer la coopération internationale et nous devons également faire en sorte que la technologie spatiale soit à la portée de tous les peuples.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation estime que le régime juridique applicable à l'espace ne garantit pas en tant que tel la préservation d'une course aux armements dans l'espace. C'est la raison pour laquelle il est impératif d'adopter des mesures adéquates et des mesures efficaces permettant de prévenir une course aux armements dans l'espace. Le manque de définition existant entre le fait qu'il n'y ait pas de réglementation sur les questions susmentionnées, cela fait qu'il sera difficile de continuer et de préserver l'utilisation pacifique de l'espace et, à moyen terme, cela va constituer un obstacle pour les activités spatiales des États.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais mentionner de façon tout à fait spécifique le thème de la définition et de la délimitation de l'espace car, selon ma délégation, ce sujet doit faire l'objet d'une analyse complémentaire et nous souhaiterions que cette question soit étudiée par le Sous-Comité des questions scientifiques et techniques.

J'en arrive à un autre sujet et je voudrais faire savoir aux différentes délégations que notre Gouvernement, par le biais de l'Agence bolivarienne pour les activités spatiales, estime que la révision et l'actualisation des cinq traités sur l'espace doit intervenir. Cette révision doit être réalisée avec tous les organes nationaux impliqués dans la question. Nous devons également énoncer des stratégies futures en matière d'instruments de coopération bilatérale et multilatérale. Au cours de cette période, on a rédigé et on a discuté avec nos

différents homologues des instruments de coopération bilatérale avec la Russie, la France, l'Argentine et la Bolivie. On a pu également nouer un accord spatial avec le Brésil en 2008 et nous avons également pu progresser dans l'exécution de programmes de coopération, programmes de coopération qui s'inscrivent dans des instruments bilatéraux qui ont été signés avec la Chine et l'Inde en 2005.

C'est avec beaucoup d'optimisme que notre délégation souhaiterait exhorter les États à se concentrer sur les aspects essentiels, aspects qui constituent un risque pour les activités spatiales. Notre objectif est d'actualiser et de modifier la législation spatiale internationale existante et de poursuivre le développement progressif du droit international et de ses règles. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette déclaration importante et je vais maintenant donner la parole au Canada.

M. C. SCHMEICHEL (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom du Canada, je voudrais présenter nos condoléances les plus sincères au peuple du Japon alors qu'il doit faire face aux effets du tremblement de terre du 11 mars. Nous sommes de tout cœur avec vous.

Au cours des quelques années passées, un nombre de catastrophes naturelles dévastatrices ont démontré l'importance des biens spatiaux. La mise à disposition des images de télédétection est une des façons dont les activités spatiales peuvent avoir un effet positif sur la façon de faire face à ces événements. Toutefois, l'augmentation constante des activités spatiales, que ce soit de la part des États eux-mêmes ou des entreprises privées, ont créé un environnement spatial de plus en plus congestionné. Afin d'utiliser les avantages de l'espace, nous devons nous en tenir au cadre juridique existant déterminant les activités spatiales et encourager la mise en œuvre des différentes directives visant à améliorer notre façon d'utiliser et de nous comporter dans l'espace. Le Canada réitère son plein soutien aux conventions des Nations Unies sur l'espace et se félicite d'autres initiatives visant à les renforcer.

Nous sommes convaincus que le travail du Sous-Comité juridique contribuera en fin de compte à mettre en place un environnement spatial plus sûr et plus accessible. Une des principales menaces à notre utilisation continue de l'espace est l'accumulation des débris spatiaux. En 2010, l'Agence spatiale canadienne a été officiellement acceptée comme le deuxième membre du Comité

interinstitutions de coordination des débris spatiaux, IADC. Le Canada espère apporter une contribution positive au travail important mené par ce comité.

Au cours de la présente session du Sous-Comité juridique, nous espérons pouvoir échanger des informations sur les mécanismes nationaux liés à la réduction des débris spatiaux et mettre en œuvre le plus largement possible les directives actuelles pour la réduction des débris spatiaux.

Monsieur le Président, nous nous intéressons de très près à la question des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. En tant que pays qui a été frappé par un objet spatial à énergie nucléaire, le Canada approuve les Principes liés à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace adoptés par l'Assemblée générale en décembre. Ces principes continuent à servir la communauté internationale.

Nous étions satisfaits de l'adoption du Cadre de sûreté pour les applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et le plan de travail pluriannuel adopté à la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS portant son attention sur la façon de renforcer la facilité et la mise en œuvre du Cadre par le biais d'ateliers et d'autres activités de sensibilisation. Nous encourageons tous les acteurs participant au développement des systèmes à énergie nucléaire utilisés dans l'espace à envisager l'application de ce cadre.

Nous sommes également satisfaits de l'échange d'informations au cours des dernières années au titre du point de l'ordre du jour consacré à la législation nationale liée à l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace. Ce point a été très utile pour tous les membres du Sous-Comité juridique et le rapport du groupe de travail pourrait contribuer à mettre en place un cadre juridique efficace pour déterminer et gérer nos activités dans l'espace.

Au cours des 50 dernières années, le COPUOS a joué un rôle important dans le développement du droit spatial international. Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire du Comité, nous espérons très sincèrement que le Comité continuera à apporter une contribution essentielle aux activités humaines dans l'espace en portant son attention sur des questions juridiques pratiques que rencontre l'exploration de l'espace, et de le faire de façon efficace et concrète. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour ? Il n'y a pas d'autres intervenants. Nous allons par

conséquent poursuivre l'examen du point 3, "Débat général", demain matin.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant passer à l'examen du point 4 de notre ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Il n'y a pas d'orateur inscrit sur ma liste. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir au titre du point 4 ? Nous allons par conséquent poursuivre l'examen du point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", demain matin.

Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant passer à l'examen du point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Il n'y a pas d'orateur inscrit sur ma liste au titre de ce point de l'ordre du jour. Y a-t-il des délégations qui souhaitent s'exprimer à ce stade ? Ce n'est pas le cas. Nous allons par conséquent poursuivre l'examen du point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial", demain matin.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vais bientôt lever la séance afin que le groupe de travail sur l'état et l'application des traités puisse tenir sa deuxième séance. Je voulais juste rappeler aux différentes délégations quel sera notre programme de travail demain matin. Nous reprendrons nos travaux à 10 heures et nous poursuivrons l'examen du point 3, "Débat général". Nous poursuivrons également l'examen du point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", et du point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial".

Si nous avons assez de temps à notre disposition, nous commencerons également l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le point 6 a) "Définition et délimitation de l'espace", et 6 b) "Utilisation de l'orbite géostationnaire". Avez-vous des observations à faire sur ce programme de travail ? Ce n'est pas le cas.

Je voudrais juste faire les annonces suivantes concernant des consultations informelles qui vont se tenir cette semaine. Demain matin, mercredi 30 mars de 9 heures à 10 heures dans la salle M7, la délégation allemande invite toutes les délégations intéressées à participer à des consultations informelles dans le cadre du suivi aux débats qui se sont tenus dans le cadre du STSC et sur l'harmonisation des données satellitaires.

Mercredi matin, tout de suite après la conclusion de nos travaux dans cette salle-ci, j'invite toutes les délégations intéressées à participer à des consultations sur les questions d'organisation et les méthodes de travail du Sous-Comité juridique et ce, conformément aux recommandations du Comité lors de sa cinquante-troisième session de 2010. Il s'agit du document A/65/20/18.

Jeudi matin, le 31 mars, de 9 heures à 10 heures, dans la salle 7, le Président du COPUOS invite toutes les délégations intéressées à participer à des consultations informelles qui porteront sur la préparation du débat de haut niveau du 1^{er} juin et du projet de déclaration de 2011. Ce projet de déclaration vous a été distribué. Il s'agit du document A/AC.105/L.283. Un non-document qui vous permet de suivre les changements intervenus a également été distribué.

Jeudi à l'heure du déjeuner, le 31 mars, de 13 heures à 14 heures, dans la salle M7, le président du groupe de travail sur la législation spatiale nationale au titre du point 11 de l'ordre du jour invite toutes les délégations intéressées à participer à des consultations informelles sur le projet de rapport du groupe de travail. Il s'agit du document qui a pour cote CRP.4.

Les États-Unis, vous avez la parole.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je souhaiterais juste poser une question concernant les consultations qui se tiendront demain matin, après la réunion du groupe de travail. Qu'est-ce que l'on propose exactement ? Est-ce que l'on propose que nous ayons des consultations officielles sur les méthodes de travail dans cette salle-ci à la fin de nos travaux demain matin, ou des consultations informelles ? Donc, consultations officielles avec interprètes ou pas ? Comment est-ce que nous allons procéder exactement ? Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette question et je donne la parole au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le Président du Sous-Comité juridique a énoncé ici une liste de consultations informelles, consultations informelles. Par conséquent, demain mercredi, après la conclusion des travaux du groupe de travail, afin que les délégations puissent s'exprimer, nous allons utiliser cette salle de conférence, mais encore une fois, il s'agira de consultations informelles sans interprétation, parce que ces consultations sont importantes mais il s'agit de consultations informelles. Nous utilisons cette salle tout simplement parce que cette salle sera assez grande pour que toutes les délégations puissent participer à ces consultations. Mais ces consultations seront informelles.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais également faire une autre annonce. On vous a parlé des consultations informelles qui sont prévues au cours de cette semaine. Ces consultations informelles seront annoncées sur les écrans. Si nous avons assez de temps à notre disposition, cette après-midi, et afin de bien utiliser le temps dont nous disposons, nous aurons également des consultations informelles après les travaux du groupe de travail. Ces consultations informelles sans interprétation dans cette salle de réunion qui permettront de présenter le CRP.8. Il s'agit du projet de contribution du COPUOS à la Conférence Rio+20. Ce document sera présenté par le secrétariat. Nous pourrions débattre de ce document et il y aura, bien sûr, d'autres occasions pour poursuivre la discussion sur ce document. Nous verrons si nous aurons le temps d'organiser ces consultations après les travaux du groupe de travail. Encore une fois, il s'agira de consultations informelles sans interprétation.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je remercie le secrétariat.

J'invite maintenant M. Jean-François Mayence de Belgique à venir présider la deuxième séance du groupe de travail sur le point 4, "État des traités". Cette séance est levée et nous reprendrons nos travaux demain matin à 10 heures.

La séance est levée à 16 h 12.